

Territoires, efficacité et simplicité	P4
Agir en faveur de la santé avec les acteurs des territoires	S201

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1111-2 et L4221-1,
- VU** le Code de la santé publique et notamment ses articles L1110-1, L1424-1 et R4127-74,
- VU** le Code de l'éducation et notamment ses articles L214-13 et L216-11,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil Régional,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 17 juin 2019 approuvant le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie régionale enseignement supérieur, recherche et innovation 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET),
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le Schéma des formations sanitaires et sociales 2023-2028,
- VU** la délibération du Conseil régional du 28 mars 2024 approuvant le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt « expérimentation d'une solution mobile de soins »,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 19 et 20 décembre 2024 approuvant le Budget Primitif 2025 notamment son programme S201,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date des 1er octobre 2024 et 7 février 2025 approuvant la convention relative à l'unité mobile de soins dans le cadre de l'expérimentation d'une solution mobile de soins signée le 17 octobre 2024 avec l'association A vos soins,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

la candidature de la Communauté de communes du Perche Emeraude comme territoire d'expérimentation de l'unité mobile de soins.

D'APPROUVER

le protocole d'accord « Ambition Territoire universitaire de santé - Sarthe Anjou Mayenne » entre la Région, l'Université d'Angers et le Centre hospitalier universitaire d'Angers tel que figurant en annexe 1.

D'AUTORISER

la Présidente du Conseil régional à signer ledit protocole d'accord.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe Printemps des Pays de la Loire.

Ces élus ne prennent pas part au vote : Philippe HENRY, Valérie RADOU, Antoine CHÉREAU, Didier REVEAU, Daniel GENDRY.

REÇU le 24/03/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs